



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



9^{ème} Réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Malte, 21-24 avril 2009

REMPEC/WG.30/11
27 avril 2009

Original: anglais

RAPPORT

**DE LA NEUVIÈME RÉUNION DES CORRESPONDANTS DU
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Malte, 21-24 avril 2009

INTRODUCTION

1. La Neuvième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) s'est tenue à St. Julian's (Malte) du 21 au 24 avril 2009, conformément à la décision de la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui avait convenu qu'une réunion des correspondants du REMPEC soit organisée durant la période biennale 2008–2009 (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008).

2. La 9^{ème} réunion des correspondants du REMPEC avait pour principaux objectifs de:

- a) examiner la réalisation du programme d'activités du REMPEC depuis la 8^{ème} réunion des correspondants; et
- b) discuter et arrêter le programme d'activités du REMPEC pour la période biennale 2010-2011 qui sera, ensuite, soumis pour adoption à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes en novembre 2009.

3. Tous les correspondants gouvernementaux officiels du REMPEC ont été invités à désigner, conjointement et en consultation avec toutes les autorités nationales concernées, leurs représentants à la réunion. La participation, dans les délégations nationales, d'observateurs issus des industries chimique, pétrolière, portuaire et de transport maritime, a été fortement encouragée. Invitation à la réunion a été également faite à des agences spécialisées du système des Nations Unies, à des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'à des associations et des organisations professionnelles internationales dont les activités intéressent le travail et les missions du REMPEC.

4. La réunion a vu la participation de délégations des Parties contractantes à la Convention de Barcelone suivantes:

ALBANIE	ISRAEL
ALGERIE	ITALIE
BOSNIE-HERZEGOVINE	JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
COMMUNAUTE EUROPEENNE	LIBAN
CROATIE	MALTE
CHYPRE	MONACO
EGYPTE	MONTENEGRO
ESPAGNE	MAROC
FRANCE	SLOVENIE
GRECE	TUNISIE
	TURQUIE

de représentants des agences des Nations Unies suivantes:

- ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT / PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEEN (PNUE/PAM)
- AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (IAEA) – LABORATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

de représentants des partenaires du PAM / organisations non gouvernementales ci-dessous:

- INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER (INDEMER)
- INSTITUT OCÉANIQUE INTERNATIONAL (IOI)
- INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)
- MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)
- MEDITERRANEAN OPERATIONAL OCEANOGRAPHY NETWORK (MOON)
- FONDATION SEA ALARM

et par des représentants des organisations suivantes:

- FÉDÉRATION ITALIENNE DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE (FEDERCHIMICA)

5. La liste complète des participants figure en **annexe I** au présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION

6. La réunion a été ouverte par le directeur du REMPEC, le mardi 21 avril 2009 à 09h00. Le directeur du Centre a souhaité la bienvenue à toutes les délégations à la réunion avant de mettre en exergue l'importance des réunions des correspondants du REMPEC en ce qu'elles offrent une opportunité, pour les Parties contractantes, pour les représentants de l'industrie et d'autres organisations dont les activités intéressent le travail du Centre, d'échanger des informations. Le directeur a ensuite remercié les organisations qui ont répondu à l'appel du REMPEC d'exposer du matériel d'information pendant la durée de la réunion, et a exprimé le souhait de voir une participation plus grande la prochaine fois.

7. Le coordinateur du PAM/PNUE, M. Paul Mifsud, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion avant de réitérer toute l'importance que revêt le respect de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il a indiqué que la réunion des correspondants avait pour but principal la préparation de la prochaine réunion des Parties contractantes où le programme d'activités du REMPEC, pour la prochaine période biennale, serait adopté. Il a également souligné qu'il était important que toutes les structures composant le PAM renforcent leur coopération.

8. Prenant la parole à son tour, M. Stefan Micallef, directeur-adjoint de la division de l'environnement marin de l'OMI, a souhaité la bienvenue à tous les participants, au nom du Secrétaire-général de l'OMI. Il a transmis la profonde reconnaissance du Secrétaire-général de l'OMI au Gouvernement de Malte, pays hôte, pour l'installation du REMPEC dans ses nouveaux locaux à La Valette. Abordant l'objet de la réunion, M. Micallef a rappelé aux participants que le trafic maritime en Méditerranée s'était intensifié ces dix dernières années et l'obligation, pour les Etats côtiers de la Méditerranée, d'être préparés à combattre la pollution du milieu marin en mettant en œuvre la convention OPRC et ses protocoles. Il a déclaré que le REMPEC demeurerait un modèle pour d'autres régions et qu'il faisait partie intégrante de la stratégie mondiale de coopération technique de l'OMI. M. Micallef a également souligné que l'année 2008 revêtait une importance particulière pour l'Organisation qu'il représente car elle marque le soixantième anniversaire de l'adoption de la convention établissant l'OMI et le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette convention. Il a ensuite passé en revue les dernières évolutions au sein de l'OMI en relation avec le mandat et la mission du REMPEC, citant à cet égard l'entrée en vigueur de la Convention AFS, du Protocole OPRC-HNS et de la Convention « Hydrocarbures de soute ». De surcroît, M. Micallef a indiqué que des progrès significatifs avaient été enregistrés concernant l'une des conditions pour l'entrée en vigueur de la Convention sur la gestion des eaux de ballast, à savoir le seuil en tonnage. Quant à la Convention HNS, il a fait savoir qu'une conférence diplomatique, si cela était approuvé par le Conseil, devrait se tenir en 2010 pour réviser cette convention avant son entrée en vigueur. M. Micallef a ensuite abordé les activités de coopération de l'OMI et rappelé le soutien de l'Organisation aux activités du Centre en Méditerranée. Il a ensuite informé la réunion de l'organisation du 4^{ème} Forum R&D de l'OMI, qui se tiendra conjointement avec Interspill 2009 et a conclu en exprimant sa satisfaction quant aux réalisations du Centre dans le domaine de la prévention, de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DES TRAVAUX

2.1 Règlement intérieur

9. La réunion a décidé d'appliquer *mutatis mutandis* le Règlement Intérieur des Réunions et Conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et ses protocoles (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

2.2 Election du bureau

10. Suivant la pratique en usage dans les réunions ordinaires des Parties contractantes, le directeur a proposé le Maroc, pays hôte de la prochaine réunion ordinaire, comme président, l'Espagne, pays hôte de la précédente réunion, comme vice-président et, pour assurer une bonne représentation géographique, l'Albanie comme Rapporteur. La réunion a décidé, à l'unanimité, d'élire le bureau ainsi composé:

M. Mohamed Marzagui (Maroc)	Président
M. Juan Otero Diez (Espagne)	Vice-président
M. Sokol Kapidani (Albanie)	Rapporteur

2.3 Langues de travail

11. Les langues de travail de la réunion étaient l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée (anglais/français) a été fourni. Les documents de travail et d'information que le REMPEC avait préparés ont été également fournis dans les deux langues officielles du Centre. Cependant, les documents d'information présentés par les Parties contractantes et d'autres organisations ont été distribués dans la langue originale uniquement.

2.4 Emploi du temps

12. Le directeur a invité les participants à prendre connaissance de l'emploi du temps de la réunion figurant au document portant la cote REMPEC/WG.30/3/3/Rev.1 puis a attiré l'attention de la réunion sur l'organisation, dans la seconde journée, de la réunion intersessions de la Task Force régionale GloBallast.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13. Le Président a remercié la réunion pour avoir soutenu son élection puis a proposé que le projet d'ordre du jour, figurant au document REMPEC/WG.30/3/1, soit adopté.

14. La réunion a adopté l'ordre du jour repris à l'**annexe II** du présent rapport. La liste des documents est fournie à l'**annexe III**.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT D'AVANCEMENT DES ACTIVITES DU REMPEC DEPUIS LA 8^{EME} REUNION DES CORRESPONDANTS

15. Le Président a ensuite invité le Secrétariat à présenter le document REMPEC/WG.30/4/1 qui rend compte des activités du REMPEC depuis la 8^{eme} réunion des correspondants. Dans sa présentation de ce document, le directeur du Centre a expliqué que, pour structurer la présentation et le débat sur ce point de l'ordre du jour, ce document serait traité en trois parties suivant sa structure.

16. En ce qui concerne la partie I du document, relative aux développements institutionnels, la réunion a été informée de l'état de ratification du protocole de 2002 relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la Méditerranée (protocole « Prévention et Situation Critique »), tel que figurant à l'annexe I du document REMPEC/WG.30/4/1. Les Parties contractantes qui sont toujours Parties au Protocole d'urgence de 1976 ont été invitées à accélérer leur processus d'adhésion au protocole « Prévention et situation critique » de 2002.

17. La réunion a ensuite été informée des développements intervenus en rapport avec les Décisions que les Parties contractantes avaient prises lors de leur dernière réunion ordinaire, qui s'est tenue à Almeria (Espagne), du 14 au 18 janvier 2008. Le Secrétariat a rappelé qu'un nouveau format de rapport avait été arrêté par les Parties contractantes et devait servir à rendre compte de l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, y compris le protocole «Prévention et Situation Critique»; ce nouveau format figurant au document REMPEC WG.30/INF.3. Le Secrétariat a, entre autres, attiré l'attention des délégations sur l'exercice en cours relatif à

l'application de l'approche écosystémique aux programmes et politiques du PAM. La mise en œuvre de cette approche nécessitera le recueil de données dans différents champs d'activité. Les conséquences de cet exercice sur les activités relevant du protocole «Prévention et Situation Critique» ont été exposées dans le document REMPEC/WG.30/INF.5 mis à la disposition de la réunion.

18. Enfin, la réunion a été informée du travail accompli par le Secrétariat du PAM via un Groupe de travail sur l'Efficacité. En complément au Format de rapport, les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de formuler et de soumettre à leur prochaine réunion ordinaire une série d'indicateurs d'efficacité destinés à mesurer le niveau d'application de la Convention et de ses Protocoles. Il a été décidé que pour appliquer cette décision des Parties contractantes, le Secrétariat devrait proposer aux correspondants des centres d'activité régionaux (CAR) du PAM, un projet d'indicateurs d'efficacité concernant les différents protocoles. Une fois discutés et adoptés, les différentes séries d'indicateurs d'efficacité seraient réunis en un document par le Secrétariat du PAM, pour soumission à l'examen de la réunion des correspondants du PAM en vue de leur adoption par la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes (Marrakech, Maroc, novembre 2009). Les indicateurs proposés pour le protocole «Prévention et Situation Critique», et figurant à l'annexe au document REMPEC/WG.30/4/2, ont été présentés par le Secrétariat, qui a tenu à préciser que la disponibilité et la fiabilité des données à utiliser demeurerait de la responsabilité des Parties contractantes et que les données fournies par le Centre devraient être considérées comme additionnelles et subsidiaires.

19. Le Président a ensuite invité la réunion à prendre note des informations fournies et à examiner le document REMPEC/WG.30/4/2 dans le but d'arrêter une série d'indicateurs d'efficacité relatifs au protocole «Prévention et Situation Critique». A cet égard, il a souligné l'importance des indicateurs d'efficacité pour mesurer le degré d'application du protocole.

20. Le directeur du Centre a attiré l'attention des participants sur le fait que, une fois ces indicateurs adoptés, les Parties contractantes devraient fournir les informations pertinentes et que le degré de réalisation de ces objectifs, par les Parties contractantes, serait également évalué.

21. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont exprimé leur satisfaction d'une manière générale par rapport aux indicateurs proposés. Cependant, des observations et des propositions ont été suggérées, notamment sur les indicateurs relatifs au contrôle par l'Etat du port/de pavillon et les cibles correspondantes. Le Secrétariat a mis en circulation un document de travail comprenant des indicateurs révisés pour examen par la réunion. Après une dernière discussion, la réunion s'est mise d'accord sur une liste révisée d'indicateurs reproduits au document REMPEC.WG.30/4/2/Rev.2. Cependant, la délégation de Chypre, se référant à l'indicateur concernant les pollutions accidentelles a cependant fait savoir qu'elle considérait l'objectif « 0 » irréaliste et qu'elle aurait préféré comme objectif une décroissance annuelle des accidents (par exemple 15%) utilisant comme référence la base de données accidents maintenue à jour par le REMPEC depuis 1977.

22. La réunion a exprimé le souhait que les indicateurs relatifs au protocole « Prévention et Situation Critique » soient périodiquement revus et a demandé au Centre de faire part de ce souhait au Secrétariat du PAM.

23. Il a également été signalé que bien que la Résolution 1 de la conférence diplomatique, qui a adopté le protocole « Prévention et Situation Critique », ait fourni une liste de conventions internationales dont les Parties contractantes devrait envisager la ratification, il pourrait s'avérer nécessaire de décider d'examiner périodiquement cette liste afin d'y intégrer de nouveaux instruments internationaux qui ont un lien direct avec le champ d'application du protocole.

24. Le Secrétariat a ensuite invité la réunion à examiner la Partie II du document REMPEC/WG.30/4/1 sur les questions administratives et autres questions connexes. Concernant le fonctionnement du Centre, la réunion a été informée qu'en décembre 2007, une fois les travaux d'aménagement achevés, les autorités maltaises avaient alloué au Centre le bâtiment "Maritime House" situé à La Valette. L'aménagement du REMPEC dans ces nouveaux locaux a nécessité des préparatifs d'envergure, sachant que le Centre avait occupé les anciens locaux pendant plus de trente ans.

25. S'agissant des ressources humaines, le Centre avait au cours des deux dernières années, grandement bénéficié du soutien des Parties contractantes, certaines ayant fourni des contributions volontaires venant renforcer les effectifs du Centre (dans le cas de la France et de l'Italie) d'autres ayant contribué à la réalisation d'un contrat (cas du Projet SAFEMED à financement CE/MEDA). Le Secrétariat a remercié la France, l'Italie et la CE pour leurs soutiens qui ont permis au Centre d'élaborer et de mener son programme d'activités et a exprimé le vœu que ces soutiens se poursuivent à l'avenir.

26. La réunion a été informée de la situation financière du Centre et des difficultés qu'il connaît. Celles-ci étaient dues au fait que les coûts de fonctionnement du REMPEC vont en augmentant alors que le budget du Fonds méditerranéen d'affectation spéciale (MTF) du PAM demeure inchangé depuis 2004. Cette situation est de nature à affecter gravement la réalisation du programme d'activités du REMPEC, lors de la prochaine période biennale, car le Centre ne sera pas en mesure de financer autant d'activités ni le niveau de participation à celles-ci.

27. La réunion a été également informée de l'introduction de mesures de sûreté plus sévères suite à des instructions du Département de sécurité et de sûreté des Nations unies (UNDSS). Il a été notamment relevé qu'en règle générale, la tenue de conférences et de réunions dans des pays où le stade d'alerte de sûreté est supérieur au niveau 1 n'était plus autorisée.

28. Lors du débat sur la Partie II du rapport d'activités (Questions administratives et connexes), il a été demandé au Secrétariat d'indiquer des pistes pour résoudre les difficultés budgétaires auxquelles le REMPEC est confronté et pour lui permettre de maintenir son volume actuel d'activités. Répondant à cette question, le directeur du Centre a indiqué qu'une option pourrait résider dans l'investissement de l'industrie dans des partenariats public-privé. De tels partenariats devraient être possibles en tenant compte des objectifs de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (ci-après « Stratégie régionale »). Une autre piste à explorer, *inter alia*, était celle consistant à s'appuyer davantage sur les expertises existant au niveau des autorités nationales. Le directeur a souligné, cependant, que la véritable solution est à rechercher auprès des Parties contractantes, qui ont le pouvoir de décision sur le budget MTF.

29. Le Secrétariat est ensuite passé à la présentation de la Partie III du rapport sur les activités du Centre, en renvoyant les délégations aux documents REMPEC/WG.30/5, REMPEC/WG.30/6, REMPEC/WG.30/7, REMPEC/WG.30/8 et REMPEC/WG.30/9 contenant des informations détaillées sur différents champs d'activité qui allaient être abordés aux points 5 à 9 de l'ordre du jour.

30. S'agissant de la prévention de la pollution provenant des navires, le Secrétariat a souligné que, dans la mise en œuvre des projets externes tels que le Projet MEDA, financé par l'UE, sur la coopération euro-méditerranéenne en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED) ou le Projet FEM-PNUD-OMI intitulé « Construire des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles des navires », le Centre a essayé d'étendre aux Parties contractantes, qui n'étaient pas des bénéficiaires directs de ces projets, des activités à dimension régionale.

31. Le Secrétariat a informé la réunion du résultat positif de la soumission conjointe par les Parties contractantes, et coordonnée par le REMPEC, d'une demande au Comité de protection du milieu marin (MEPC) de l'OMI pour donner effet au statut de zone spéciale pour la mer Méditerranée au sens de l'Annexe V de MARPOL (ordures des navires). La réunion a été informée que le MEPC avait accepté la demande et convenu que le statut de zone spéciale pour la Méditerranée entrerait en vigueur le 1^{er} mai 2009.

32. Il a été fait remarquer que, pendant la période examinée, le Centre avait suivi, dans le cadre de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, et conformément à la mission qui lui est dévolue, les accidents impliquant des navires et a fourni une assistance technique aux Parties contractantes.

33. Dans ces deux domaines d'activité, lorsqu'il avait apporté une assistance technique à certaines Parties contractantes, le Centre avait bénéficié de l'aide d'experts issus des administrations d'autres Parties contractantes. Le Secrétariat a relevé que cette pratique devrait être poursuivie et soutenue mais que, pour ce faire, il était nécessaire que les Parties contractantes d'une part informent le Centre sur l'expertise dont elles disposent et qu'elles peuvent mettre à disposition et,

d'autre part qu'elles tiennent le REMPEC informé des programmes de coopération technique pouvant intéresser sa mission.

34. La réunion a été également informée sur l'évolution des outils d'information et de communication du Centre et sur sa participation aux réunions régionales et internationales. Le Secrétariat a présenté les améliorations apportées à la base de données du Centre sur les alertes et les accidents puis a fait un exposé sur le site Internet futur du Centre qui devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2009. Il a également présenté le nouveau CD-Rom utilisé pour les formations/séminaires/ateliers de travail du REMPEC contenant toutes les informations sur les modules relatifs à l'activité concernée. La réunion a également été brièvement informée de sa participation aux réunions régionales et internationales, mettant en relief le lien établi entre le Groupe de travail technique méditerranéen et le Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI, ce qui permet au Centre de bénéficier d'une expertise mondiale.

35. Les délégations se sont félicitées de la nouvelle version du site Internet du REMPEC, et des progrès accomplis concernant la base de données alertes et accidents. Concernant la base de données, il a été cependant précisé que celle-ci n'était pas un système d'alerte/notification mais qu'elle servait uniquement à des fins statistiques.

36. Dans son résumé des débats, le Président a exhorté les correspondants du Centre à interagir avec les correspondants du PAM sur des questions intéressant les activités du REMPEC, notamment la question du financement et du budget de ce dernier.

37. La réunion a pris note des informations figurant dans le document REMPEC.WG.30/4/1 et a exprimé ses vifs remerciements au Gouvernement de Malte pour les nouveaux locaux mis à la disposition du REMPEC.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: ACCORDS DE COOPERATION EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION MARINE PROVENANT DES NAVIRES

38. Le document REMPEC/WG/30/5 traitant de la coopération avec d'autres partenaires a été présenté par le Secrétariat. Il a été rappelé que cette question faisait également l'objet des Objectifs spécifiques 17 et 18 de la Stratégie régionale.

39. Le Secrétariat a déclaré que, dans le domaine de l'assistance scientifique pour la prédiction de dérive de nappes, le Centre avait établi, pendant la période biennale 2008-2009, une relation solide avec le réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON) dans le domaine de l'utilisation opérationnelle des systèmes fondés sur l'observation/modélisation des données météo-océanographiques pour la prédiction de dérive des nappes d'hydrocarbures ainsi que dans le domaine des modèles de dérive à rebours. Le Secrétariat a ajouté qu'un accord de coopération venait d'être signé afin de formaliser cette relation de travail et définir les activités à mener avec le MOON. Reconnaisant la contribution appréciable du réseau à la préparation à la lutte et à la lutte contre les pollutions marines, le Secrétariat a fortement encouragé les pays dotés d'instituts océanographiques qui ne font pas encore partie du réseau, à penser à le rejoindre.

40. S'agissant de la coopération avec les secteurs industriels, la longue collaboration avec le Conseil européen de l'industrie chimique (CEFIC) s'était traduite par des exercices de communication. Le Centre envisageait de formaliser sa collaboration avec le CEFIC par le biais d'un accord de coopération. La coopération avec l'industrie pétrolière, représentée au niveau régional par le *Mediterranean Oil Industry Group* (MOIG), avait connu une évolution intéressante. L'élaboration d'un plan d'activités conjoint, à moyen terme, a été préconisé, avec le soutien technique de l'Association internationale pour l'industrie pétrolière et la conservation de l'environnement (IPIECA), qui a confirmé récemment sa volonté de soutenir le MOIG, et avec l'assistance de l'OMI. Le contenu de ce plan sera affiné davantage après la tenue, à Marseille en mai 2009, de l'Atelier de travail régional Gouvernements-Industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée.

41. Enfin, le Secrétariat a fourni des informations sur un nouveau champ de coopération avec des organisations intervenant dans la conservation de la faune sauvage et la réunion a été informée des actions entreprises par le Centre en vue du développement d'un accord de coopération avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (SPA/RAC), la composante du PAM chargée des questions de biodiversité, qui entretient des relations avec ces organisations, afin de définir la participation de ces entités aux activités de formation du REMPEC et, le cas échéant, leur intervention lors d'opérations d'intervention en cas de situation critique.

42. Plusieurs délégations se sont réjouies de la coopération du Centre avec la communauté scientifique et d'autres partenaires mais ont exprimé des préoccupations quant aux implications financières éventuelles. La délégation de l'Algérie a informé la réunion de la création d'une entreprise multinationale dénommée « Oil SPill REsponse Company (OSPREC) » dont la mission est d'intervenir en cas d'accidents de pollution marine de niveau 2 dans le Sud de la Méditerranée et sur les côtes d'Afrique de l'Ouest. Le réseau MOON et le MOIG ont fait part de leur souhait de coopérer avec les organisations nationales compétentes des pays méditerranéens où ces deux institutions n'ont pas de correspondants, afin d'accroître la couverture de leurs réseaux respectifs.

43. La délégation de la CE a mentionné le réseau MAR-ICE (intervention en cas d'incident de transport de produits chimiques en mer) récemment mis en place par l'Agence Européenne de Sécurité Maritime (EMSA) qui vise à fournir des informations à distance sur des produits particuliers en cas d'incidents maritimes mettant en cause des substances dangereuses et potentiellement dangereuses (SNPD). Cette délégation a informé la réunion que MAR-ICE peut être sollicité par les pays non membres de l'Union Européenne en en faisant la demande au près du Centre d'Information et de Suivi (Monitoring and Information Centre, MIC) de la Direction générale de l'environnement de la Commission Européenne.

44. Le directeur du REMPEC a informé la réunion que la coopération préconisée bénéficierait tant au Centre qu'aux parties concernées. Il a par ailleurs indiqué que les services du réseau MOON seraient disponibles à titre gracieux. Cette coopération permettrait également aux membres du réseau de participer directement aux opérations d'urgence. La coopération avec le MOIG permettrait à toutes les parties de partager les frais d'organisation d'activités de formation et d'ateliers de travail.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE MEDITERRANEEN (MTWG)

45. Le Secrétariat a présenté le document REMPEC/WG.30/6/1 rendant compte des progrès accomplis dans les tâches assignées au MTWG par la 8^{ème} Réunion des correspondants du REMPEC. A titre de rappel, le MTWG était chargé d'élaborer:

- des lignes directrices sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures;
- un outil d'aide à la décision sur la gestion des déchets; et
- des lignes directrices sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés.

46. Le Secrétariat a remercié les Parties contractantes pour avoir désigné des institutions nationales et/ou des responsables *ad hoc* comme points de contact pour les activités du MTWG ainsi que pour leurs contributions qui ont permis au Groupe de travail de s'acquitter de sa mission. Le Secrétariat a également tenu à remercier le Groupe technique OPRC-HNS de l'OMI et d'autres entités pour leur assistance à la réalisation de ces activités.

47. Le Secrétariat a commencé par présenter le projet de Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures. Il a été relevé que comparées à d'autres lignes directrices traitant de ce sujet, les Lignes directrices méditerranéennes étaient beaucoup plus simples et étaient conçues avec une intention didactique pour permettre aux évaluateurs peu versés dans le sujet de bien mener leurs missions sur le terrain. La réunion a été informée qu'un stage de formation pilote serait organisé par le REMPEC, durant la période biennale 2010-2011, après la finalisation du document.

48. La réunion a pris note du travail réalisé par le MTWG en vue d'élaborer des Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures et a décidé de continuer à soutenir cette initiative en fournissant au Secrétariat des photographies numériques des types de littoraux en Méditerranée. Ces documents photographiques serviront à finaliser les Lignes directrices. La réunion a également convenu de demander au Secrétariat d'intégrer la version finale des Lignes directrices méditerranéennes sur l'évaluation des littoraux pollués par des hydrocarbures dans le système d'information régional (SIR) du Centre et de la transmettre aux Parties contractantes.

49. Pour ce qui concerne la confection d'un Outil méditerranéen d'aide à la décision en matière de gestion des déchets, il a été rappelé que le projet d'outil a été élaboré en vue d'aider chaque Etat côtier de la Méditerranée à mettre au point un plan de gestion des déchets de déversement qui soit complet et opérationnel et qui comprenne l'identification de la meilleure méthode de traitement des déchets provenant des déversements d'hydrocarbures. Le Secrétariat a fait savoir que le MTWG avait achevé la Phase I (Etude de gestion des déchets de déversement d'hydrocarbures en Méditerranée) du projet. La révision de la Phase II (Elaboration d'un projet d'Outil méditerranéen d'aide à la décision en matière de gestion des déchets de déversement d'hydrocarbures), par le MTWG avec le soutien du Groupe technique OPRC-HNS, sera entamée juste après la présente réunion des correspondants afin de jeter les bases de la Phase III (Version électronique de l'outil méditerranéen d'aide à la décision en matière de gestion des déchets d'hydrocarbures). Le Secrétariat a expliqué que le développement de toutes les sections composant un plan de gestion des déchets issus d'un déversement d'hydrocarbures pourrait se faire via l'application, que les sections seraient intégrées dans l'application et qu'un tel plan permettrait également à l'utilisateur de choisir les flux de déchets, en fonction de déchets et des installations dont dispose le pays.

50. La réunion a pris note du travail réalisé par le MTWG sur le projet d'Outil méditerranéen d'aide à la décision et de ce qui reste à faire, et a encouragé les membres du MTWG à fournir commentaires et observations sur le projet d'outil d'aide à la décision avant le 13 juillet 2009.

51. Abordant la question des hydrocarbures immergés, le Secrétariat a indiqué à la réunion que la 56^{ème} Session du MEPC de l'OMI avait convenu d'inclure, dans le programme de travail du Groupe technique OPRC-HNS, l'élaboration de Lignes directrices sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés. Sur ce point, le Secrétariat a rendu compte à la réunion de la situation et remercié l'Italie d'avoir piloté le forum international chargé d'élaborer ces Lignes directrices.

52. La réunion a pris note du travail effectué sur les techniques d'évaluation et de récupération des hydrocarbures immergés.

53. Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction pour les tâches accomplies par le MTWG et ont proposé qu'un atelier de travail soit programmé pour les membres de ce Groupe de travail afin qu'ils puissent présenter les résultats des travaux du MTWG et d'en débattre. Le Secrétariat a pris note de cette suggestion et fait savoir qu'il envisagerait l'organisation de cette activité si les moyens financiers le permettent.

54. Le Secrétariat a ensuite présenté le document REMPEC/WG.30/6/2 contenant des propositions pour les activités futures du MTWG.

55. Le Secrétariat a informé la réunion que l'évaluation entreprise par le Centre en vue de la préparation de l'atelier de travail régional Gouvernements-Industrie sur la coopération, la préparation à la lutte et la lutte contre les déversements d'hydrocarbures en Méditerranée (11-12 mai 2009, Marseille, France) avait été utilisée afin d'identifier des axes de travail pour le MTWG. Cette évaluation a permis de constater que peu, sinon aucune, information sur les dispersants ne figure dans les Profils de pays remis par les Parties contractantes. En outre, il a été signalé que les « Lignes directrices sur l'utilisation de dispersants dans la lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par des hydrocarbures » n'ont pas été révisées depuis octobre 1998 et qu'elles nécessitent des modifications afin de refléter la situation prévalant actuellement en Méditerranée et les technologies de dispersants utilisées aujourd'hui.

56. Le Secrétariat a ensuite abordé la question des substances toxiques dangereuses (HNS) et a informé la réunion sur l'état de ratification du Protocole OPRC-HNS dans les Etats de la Méditerranée. Il a également fait références aux nombreux pays qui avaient demandé une assistance, pendant la période biennale actuelle, pour mettre en œuvre ce Protocole.

57. Tout en soulignant le besoin de mettre à jour la version 2.0 du Système méditerranéen intégré d'aide à la décision (MIDSIS-TROCS), le Secrétariat a invité la réunion à confier au MTWG la tâche d'initier la révision de l'outil MIDSIS-TROCS, dans le cadre de son programme de travail pour la période biennale 2010-2011. Il a été précisé que le Centre rechercherait des partenariats pour réaliser ce projet.

58. Répondant à la question de la nécessité pour les correspondants du REMPEC de désigner de nouveaux membres au MTWG, le directeur a fait savoir que les correspondants devraient désigner des membres ayant l'expertise et le profil technique requis. Le Centre pourrait aider en produisant des termes de référence pouvant permettre aux correspondants de désigner des membres nouveaux au MTWG.

59. La réunion a ensuite donné son aval à la proposition du Secrétariat visant à inclure, dans le programme de travail à venir du MTWG (2010-2011), la révision des « Lignes directrices sur l'utilisation des dispersants dans les opérations de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par des hydrocarbures », qui avaient été adoptées à la 8^{ème} Réunion ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention de Barcelone (UNEP (OCA)/MED IG.3/5, Appendice I, Antalya, Turquie 15 octobre 1993), ainsi que l'amorce de la révision du Système méditerranéen intégré d'aide à la décision (MIDSIS-TROCS) Version 2.0.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: AMELIORATION DU NIVEAU D'APPLICATION DE L'ANNEXE I DE LA CONVENTION MARPOL EN MEDITERRANEE

60. La réunion a examiné le document REMPEC/WG.30/7 contenant un exposé détaillé des activités que réalisées par le REMPEC dans le domaine de la prévention des rejets illicites provenant des navires depuis l'adoption en 2002 du protocole «Prévention et Situation Critique».

61. Présentant ce document, le Secrétariat a rappelé que ces activités portaient essentiellement sur deux questions clés, qui étaient également traitées dans la Stratégie régionale, à savoir l'amélioration de la surveillance et du contrôle des rejets illicites et des poursuites plus efficaces contre les auteurs de tels rejets. Le document contenait également des propositions d'activités dans le domaine des rejets illicites provenant des navires que la réunion était invitée à examiner pour inclusion dans le programme de travail du Centre pour 2010-2011.

62. Une présentation détaillée du document a été faite à la réunion, en commençant par un rappel des activités du Centre en matière de surveillance et de contrôle des déversements illicites, y compris la réalisation de plusieurs projets pilotes basés sur la surveillance par satellite de la pollution par hydrocarbures ainsi qu'une étude de faisabilité sur la mise en place de la surveillance aérienne au niveau national.

63. Par ailleurs, le Secrétariat a fourni des informations sur une opération de surveillance coordonnée en Méditerranée occidentale qui sera réalisée vers la fin de l'année 2009 et dont l'objectif est de renforcer la coopération opérationnelle dans la lutte contre les rejets illicites au niveau sous régional.

64. Le Secrétariat a également fait référence aux résultats d'une évaluation menée par le Centre et qui avait permis de relever des lacunes et insuffisances dans de nombreux dispositifs juridiques, judiciaires et administratifs nationaux en matière de traitement des rejets illicites d'hydrocarbures en mer. Des mesures correctives ont été recommandées pour affiner et renforcer les dispositifs juridiques et institutionnels des pays évalués : l'apport d'expertise s'avère souhaitable pour formuler ou réviser des lois nationales, et des actions de formation et de sensibilisation, en direction du personnel des autorités nationales compétentes et notamment de leurs juristes, sont également nécessaires, ainsi qu'en direction des procureurs et des magistrats.

65. Le Secrétariat a exposé les efforts déployés par le Centre pour sensibiliser et mieux informer sur les questions juridiques liées aux rejets illicites d'hydrocarbures en mer, notamment le séminaire régional (MEDEXPOL 2007) qu'il avait organisé en novembre 2007 et qui était consacré à l'enquête, la collecte des moyens de preuve, les sanctions et les poursuites. Il a été rappelé que les participants au Séminaire avaient demandé que davantage d'activités de cette nature soient organisées et avaient les reconnus les bénéfiques d'un réseau régional de magistrats qui permettrait l'échange d'informations et d'expériences. Le Secrétariat a précisé que la création du réseau de magistrats avait été amorcée après le Séminaire et a encouragé tous les Etats côtiers méditerranéens qui ne l'avaient pas encore fait à se joindre cette initiative.

66. Plusieurs délégations ont remercié le REMPEC pour les actions entreprises en matière de prévention de la pollution accidentelle provenant des navires et à cet égard, ont proposé d'autres initiatives que le Centre pourrait entreprendre dans ce domaine. Certaines délégations ont porté à la connaissance de la réunion de nombreux projets menés à l'échelle nationale pour mieux connaître les dispositions de la Convention MARPOL et en améliorer l'application.

67. La réunion a convenu de l'importance de la question des rejets illicites provenant des navires et de la nécessité de renforcer la coopération, l'échange d'informations et d'expériences dans la région et elle a avalisé la démarche stratégique du Centre sur cette question importante. Des délégations ont appelé à une action urgente et à davantage de soutien du Centre notamment sur les procédures de poursuite des auteurs de rejets illicites. La délégation de la Tunisie a fait part de son souhait de pouvoir bénéficier d'un tel soutien.

68. La délégation de Chypre a exprimé sa reconnaissance au Centre pour avoir financé une étude de faisabilité sur la surveillance aérienne de la zone maritime de Chypre et a remercié la France pour avoir mobilisé des experts pour entreprendre cette étude. La délégation de France a quant à elle remercié le REMPEC et Chypre pour avoir donné à ses experts l'occasion de coopérer et de partager leurs expériences avec les autorités compétentes d'une autre Partie contractante puisque cet échange avait également bénéficié aux experts français. La France s'est dite disposée à offrir, avec le soutien du REMPEC, son assistance technique à d'autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

69. La délégation française a informé la réunion qu'en écho aux efforts déployés le Centre pour améliorer l'application de l'Annexe I de MARPOL, et selon les objectifs affichés par l'Union pour la Méditerranée, un séminaire, financé par la Banque mondiale, serait organisé en juin 2009 à Marseille en vue de mettre sur pied un réseau d'inspecteurs et de magistrats pour échanger informations et expériences sur la question des rejets illicites par les navires. La France a invité toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à y participer et a précisé que le REMPEC avait été invité.

70. La réunion a ensuite examiné la proposition du Secrétariat visant création d'un outil en ligne qui servirait de forum pour échanger informations et expériences sur la prévention des rejets illicites par les navires et sur les aspects juridiques liés. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette proposition, de nature à faciliter la diffusion de l'information sur les meilleures pratiques en matière de surveillance de la pollution opérationnelle par les navires et sur la législation mettant en œuvre les dispositions de l'Annexe I de la Convention MARPOL.

71. La réunion a pris note des informations fournies au document REMPEC/WG.30/7, avalisé les activités proposées par le Centre pour la prochaine période biennale concernant les rejets illicites en mer et a accepté la proposition du REMPEC de créer un forum sur Internet pour échanger des informations sur la législation et sur l'application des dispositions de l'annexe I de MARPOL.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR:

DEVELOPPEMENTS CONCERNANT LE PROJET CE/MEDA SUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE MARITIME ET DE PREVENTION DE LA POLLUTION PAR LES NAVIRES (SAFEMED)

72. La réunion a pris connaissance du document REMPEC/WG.30/8 relatif à la mise en œuvre du projet régional « Coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution provenant des navires – SAFEMED » financé par le programme MEDA de l'UE. Le

Secrétariat a rappelé avoir donné, lors des deux dernières réunions des correspondants du REMPEC, des informations sur ce projet que le Centre met en œuvre dans dix pays partenaires méditerranéens, avec le soutien de l'OMI, de la CE et de l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM). Visant à traiter le déséquilibre actuel dans l'application de la législation en Méditerranée, le Projet devait s'achever le 31 décembre 2008 mais sa phase opérationnelle a été prorogée jusqu'à fin juin 2009.

73. Le Secrétariat a expliqué que les activités inscrites au Projet SAFEMED comprenaient plusieurs volets dont l'envoi de missions d'évaluation, la préparation d'études, la fourniture d'une assistance technique directe, la formulation de recommandations et de lignes directrices et le renforcement des capacités y compris la formation. La réunion a pris connaissance d'un rapport d'étape détaillé décrivant les activités réalisées entre janvier 2006 et février 2009 (et leurs résultats) et a été informée que lorsque le Projet sera arrivé à son terme, toutes ses activités auront été réalisées avec succès. Référence a été faite à l'Etude sur les flux de trafic maritime en Méditerranée et au Système d'information géographique (SIG), financé par le Projet, dont une démonstration a été faite aux participants. Le site Internet du Projet (www.safemedproject.org) a été également présenté à la Réunion. Ce site contient de riches informations sur les différents volets du Projet SAFEMED et y sont postés documents et rapports d'activités. Il a été fait remarquer qu'un certain nombre de résultats du Projet SAFEMED ont profité non seulement aux pays bénéficiaires mais à tous les Etats côtiers de la Méditerranée.

74. Conformément à l'annonce faite lors de la dernière réunion des correspondants du Centre, la réunion a été informée que les résultats positifs du Projet SAFEMED I avaient conduit la CE et les partenaires méditerranéens à conclure un autre Projet SAFEMED II financé, lui aussi, par le programme MEDA de la CE. SAFEMED II sera réalisé par le REMPEC entre 2009 et 2011. Les délégations ont été invitées à prendre connaissance du document REMPEC/WG.30/INF.6 contenant un résumé de l'annexe technique de ce Projet.

75. Le Secrétariat a informé la réunion qu'à l'instar du Projet SAFEMED I, et compte tenu du fait que la plupart des activités du Projet SAFEMED II avaient un lien étroit avec certains objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par des navires, le REMPEC avait inclut certaines activités de SAFEMED II dans le programme de travail du Centre proposé pour la période biennale 2010-2011. Cette démarche visait à créer une synergie avec les autres activités du REMPEC et à permettre la participation de celles des Parties contractantes qui ne sont pas éligibles aux activités prévues dans SAFEMED II.

76. Plusieurs délégations ayant bénéficié du projet ont pris la parole pour féliciter le REMPEC pour les activités menées dans le cadre du Projet SAFEMED I, indiquant que ce projet les avait aidées à mieux appliquer les conventions maritimes internationales. Exprimant sa satisfaction pour le degré de réalisation des activités inscrites au Projet SAFEMED I, la délégation de la Communauté européenne a indiqué que les services de la Commission s'employaient à identifier des fonds pour financer la participation, à certaines activités du Projet SAFEMED II, d'autres pays non membres de l'Union Européenne, membres de l'Union pour la Méditerranée. Le représentant de la CE a ensuite invité tous les bénéficiaires du Projet SAFEMED à continuer à participer activement aux activités du Projet afin qu'ils puissent en tirer le plus grand bénéfice. Il a également informé la réunion de l'adoption récente, par l'Union européenne, du Troisième paquet de sécurité maritime qui devrait être publié en mai 2009.

77. Certaines délégations ont exprimé le vœu que le Projet SAFEMED II fournisse une assistance technique sur le Système d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT). Dans sa réponse, le Secrétariat a indiqué que comme les pays bénéficiaires du Projet n'étaient pas tous au même niveau en ce qui concerne les systèmes de gestion de trafic des navires (VTMIS), cette question serait traitée au cas par cas. Dans la suite des interventions précédentes, le représentant de l'OMI a informé la réunion de la disponibilité du Programme Intégré de coopération technique de l'OMI pour assister les Etats côtiers de la Méditerranée sur la question du LRIT.

78. La délégation de l'Algérie a porté à la connaissance de la réunion qu'un projet national de mise sur pied d'un VTMIS pour les eaux algériennes était en cours de réalisation. Le représentant du Maroc a, pour sa part, informé la réunion d'une proposition que son pays entendait soumettre à l'OMI à l'effet d'améliorer le système de séparation de trafic (VTS) actuel dans le Détroit de Gibraltar et a

demandé à toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone d'appuyer cette proposition.

79. La réunion s'est félicitée du développement, dans le cadre du Projet SAFEMED I, du Système d'information géographique (SIG) sur le trafic maritime en Méditerranée, et a reconnu que cet outil pourrait fournir des informations précieuses pour d'autres questions inscrites au programme d'activités du REMPEC telle que par exemple la gestion des eaux de ballast des navires.

80. La réunion a pris note des informations fournies au document REMPEC/WG.30/8.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: ACTIVITES RELATIVES A LA GESTION DES EAUX DE BALLAST DES NAVIRES ET AUX ESPECES ENVAHISSANTES

81. La réunion a pris note de l'information fournie par le Secrétariat dans le document REMPEC/WG.30/9 relative à l'état de mise en œuvre d'un projet quinquennal intitulé « Construire des partenariats pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nuisibles dans les navires (Partenariats Globallast) » que le REMPEC a commencé à réaliser en 2008, en collaboration avec le CAR/ASP du PAM. La réunion a été informée sur les activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du partenariat GloBallast en 2008 en Egypte et en Turquie avec l'assistance du Centre. La réunion a également pris note de l'établissement d'un Groupe d'étude régional (Regional Task Force) composé de représentants des Parties contractantes, de l'OMI, du REMPEC (faisant fonction de Secrétariat) et du CAR/ASP. La mission et les objectifs assignés à ce Groupe d'étude ont été arrêtés lors de la première réunion du Groupe qui s'est tenue à Dubrovnik (Croatie) du 11 au 12 septembre 2008. Le Secrétariat a rendu compte des travaux réalisés par le Groupe, présidé actuellement par la Croatie, en vue d'élaborer une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces exotiques envahissantes. La réunion a également rappelé que le Groupe avait convenu, lors de sa première réunion, que cette stratégie régionale devrait s'intégrer au dispositif du PAM et de ses instruments et politiques.

82. Après l'exposé du Secrétariat, le représentant de l'OMI a d'abord encouragé les Parties contractantes qui ne l'avait pas encore fait, à ratifier la Convention sur la gestion des eaux de ballast et a relevé qu'il était important d'élaborer une stratégie méditerranéenne sur les eaux de ballast des navires, en tenant compte des mers régionales mitoyennes telles que la Mer noire et la Mer rouge. Il a également invité les Etats côtiers de la Méditerranée à informer l'OMI et le REMPEC des initiatives et activités pertinentes entreprises dans leurs pays respectifs. Il a également réitéré que le programme Globallast de l'OMI continuerait à soutenir le REMPEC et les pays de la Méditerranée à définir une manière efficace de traiter de manière efficace les questions de la gestion des eaux de ballast et des espèces exotiques envahissantes.

83. La réunion a pris connaissance des actions réalisées par la Croatie au niveau national, ce pays ayant mis sur pied un système de notification des navires qui se rendent dans les ports croates et ayant adopté une législation nationale sur les eaux de ballast. Par ailleurs, la réunion a été informée d'une proposition de l'ensemble des pays de l'Adriatique pour désigner cette mer comme une Zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV), assortie de mesures pour la gestion des eaux de ballast. Cette proposition devrait être soumise au MEPC de l'OMI en temps opportun.

84. La représentante du réseau MOON a offert de fournir des données océanographiques pour aider à identifier les meilleures stratégies de gestion des eaux de ballast dans la région. La réunion s'est félicitée de cette proposition de MOON.

85. La réunion a reconnu qu'il était important de traiter, à un niveau régional, de la question des espèces exotiques envahissantes introduites par les navires et a exprimé sa satisfaction pour le travail réalisé par le Groupe d'étude régional sur cet aspect. Elle a ensuite avalisé l'initiative conduisant à l'élaboration d'une stratégie régionale, d'ici à 2012, dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée. A cet effet, la réunion a demandé au Secrétariat de présenter cette initiative à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour approbation.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITION DE PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LA PERIODE BIENNALE 2010/2011

86. La réunion a ensuite examiné le document REMPEC/WG.30/10 contenant la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2010-2011.

87. Le Secrétariat a expliqué que le programme de travail proposé devrait être cohérent par rapport au programme de travail indicatif sur cinq ans du PAM et mettre en relief la pertinence de ces activités par rapport aux politiques et programmes du PAM. Dans le cas du REMPEC, le projet de programme continue de s'appuyer sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale puisque celle-ci est l'instrument principal permettant une application effective du protocole «Prévention et Situation Critique». Il a été rappelé à la réunion que même si aucune révision à moyen terme du degré d'application de la Stratégie régionale convenue par les Parties contractantes, n'est prévue, le degré de mise en œuvre sera indirectement examiné lors de la prochaine période biennale puisqu'il sera procédé à l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) du PAM en 2010.

88. Il a également été souligné que les principaux objectifs assignés au programme de travail proposé par le Centre portent principalement sur la ratification et l'application des conventions pertinentes de l'OMI, l'amélioration du niveau de préparation à la lutte et la coopération en matière de lutte contre la pollution du milieu marin, le renforcement de la gouvernance en Méditerranée et un meilleur échange de l'information. Il a été par ailleurs indiqué que le programme de travail proposé reflétait une coopération renforcée entre les différentes entités composant le PAM.

89. Le Secrétariat a expliqué que le projet de programme de travail prenait également en compte de nombreuses activités que le Centre aura à réaliser dans le cadre d'autres projets tels que SAFEMED II et le projet Partenariat GloBallast. Le Centre a essayé, dans la mesure du possible, d'élargir la participation aux activités qui peuvent avoir une portée régionale, à l'ensemble des Parties contractantes. Or, compte tenu des contraintes budgétaires que connaît le Centre actuellement, il ne lui sera plus possible de prendre en charge la participation à toutes les activités des projets. Il a également été expliqué que le programme de travail proposé avait donc été conçu sur l'hypothèse qu'un seul participant par Partie contractante serait pris en charge financièrement pour chaque activité. Au vu de cette situation, le Secrétariat a appelé les Parties contractantes à envisager d'apporter des contributions en nature en accueillant ou en sponsorisant quelques activités du Centre, en mobilisant une expertise à titre gracieux pour aider à la réalisation d'activités techniques. Une telle assistance serait également de nature à renforcer les liens entre les Parties contractantes. La réunion a par ailleurs été informée que le Centre avait soumis des propositions à inclure dans le Programme d'assistance technique intégrée (ITCP) de l'OMI et les Parties contractantes ont été invitées à demander à leurs Représentants permanents à l'OMI de plaider en faveur de ces propositions. Le Centre, de son côté, recherchera des synergies avec d'autres institutions gouvernementales et non gouvernementales afin de partager les coûts de certaines activités.

90. Tenant compte des informations fournies par la délégation de la CE sous le point 8 de l'ordre du jour, selon laquelle une possibilité de financer la participation d'autres pays qui ne sont pas membres de l'Union Européenne et ne sont pas actuellement couverts par le projet SAFEMED II, était actuellement à l'étude pour des activités spécifiques de ce projet, le Directeur déclara que si cette source de financement était confirmée avant la prochaine réunion des correspondants du PAM, les estimations budgétaires du programme de travail du Centre, données à titre indicatif, seraient revues pour inclure d'autres activités dans le programme.

91. Enfin, le Secrétariat a rappelé aux Parties contractantes qu'elles devraient veiller à ce que les dates limites de nomination de leurs participants aux activités du Centre soient scrupuleusement respectées et les formalités de demande de visas d'entrée faites en temps opportun. Il a été souligné que, compte tenu des contraintes budgétaires qu'il connaît, le Centre ne pouvait se permettre de gaspiller ses maigres ressources dans les réservations, puis changements de réservations et annulations de billets d'avion et de chambres d'hôtel, comme ce fut le cas durant la période biennale qui s'achève.

92. Dans les discussions qui ont suivi, les délégations ont exprimé leur accord en général sur le projet de programme de travail du Centre présenté par le Secrétariat pour la période biennale 2010-2011. Plusieurs délégations ont proposé un certain nombre d'activités pour le programme de travail telles que l'organisation d'un séminaire pour les membres du MTWG, la participation à la formation INFOPOL organisée par la France, l'organisation d'une formation sur les questions de responsabilité et d'indemnisation des dommages causés par les pollutions par les hydrocarbures et les politiques de recouvrement de créances associées, l'organisation d'une activité dans le domaine de la prévention de la pollution par les activités de plaisance dans le prolongement des précédentes activités sur ce thème, et le développement de lignes directrices sur les techniques de traitement biologique du littoral. Une délégation exprima toutefois sa préoccupation concernant la capacité financière du Centre à assurer l'ensemble de ces tâches et fait part de son souhait de connaître le calendrier de mise en oeuvre des activités.

93. Il a été demandé au Secrétariat de clarifier la relation entre l'objectif spécifique 13 de la stratégie régionale (à savoir examiner la possibilité de faire reconnaître la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx aux termes de l'annexe VI de MARPOL) et la problématique transversale du changement climatique. Dans sa réponse le directeur a expliqué que le programme proposé comprendrait, en plus du suivi des émissions de SOx par les navires en vue de quantifier leur impact sur la qualité de l'air, des activités spécifiques pour inventorier et suivre les émissions de gaz à effet de serre, dont notamment le CO2, en vue de réduire l'impact des activités maritimes sur le réchauffement planétaire. Pour plus de clarté une version corrigée de la page 5 du document REMPEC/WG.30/10 a été distribuée, traduisant le lien entre le programme proposé et la problématique transversale du changement climatique, identifiée dans le programme de travail du PAM.

94. La réunion, tenant compte des commentaires et les propositions des délégations, a approuvé en principe le projet de programme de travail du Centre pour 2010-2011 présenté dans l'annexe du document REMPEC/WG.30/10 et a demandé au Secrétariat d'y introduire, si possible et en fonction des disponibilités budgétaires, les activités proposées citées au paragraphe 92, et de soumettre le programme de travail à l'approbation de la réunion des Correspondants du PAM devant se tenir en juillet 2009 et ensuite à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties pour adoption.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

95. La réunion a été informée de certaines activités dans le domaine de la prévention des accidents et de la lutte contre les pollutions marines. La délégation de la Croatie a tout d'abord présenté un outil d'aide à la décision pour la gestion des accidents maritimes à l'aide d'un SIG, ayant pour but d'aider les autorités compétentes à identifier des lieux de refuge en Croatie pour des navires demandant assistance, en utilisant une analyse multi-critères, un tel outil pouvant être utilisé par d'autres pays.

96. Un deuxième exposé a été présenté par le réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON), au cours duquel ont été décrites les possibilités offertes par les systèmes d'observation en temps réel et les modèles de prédiction de dérive de nappes lorsqu'ils sont associés aux systèmes méditerranéens régionaux, sous régionaux et côtiers opérés par MOON. La réunion a reconnu la valeur ajoutée de la disponibilité de cette information scientifique constamment mise à jour pour le processus décisionnel des autorités gouvernementales et notamment en cas d'urgence. A cet égard il a été fait remarquer qu'en cas d'urgence, la diffusion des prédictions devraient demeurer au niveau des autorités opérationnelles du pays concerné. Plusieurs délégations donnèrent à la représentante du réseau MOON les coordonnées d'autres institutions nationales qui pourraient être contactées pour se joindre au réseau.

97. La réunion a également pris note de l'exposé fait par FEDERCHEMICA (Fédération italienne de l'industrie chimique) qui a présenté l'association, ses objectifs et ses membres. Des informations ont été fournies sur les activités conduites par FEDERCHEMICA dans ses principaux programmes, et notamment dans le cadre de l'accord signé avec le REMPEC dans le cadre de l'Unité Méditerranéenne d'Assistance (UAM).

98. La réunion a remercié la Croatie, le réseau Moon et FEDERCHEMICA pour la qualité de leurs interventions.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT DE LA REUNION

99. La réunion a adopté le présent rapport et ses annexes.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA REUNION

100. Avant de clôturer la réunion, le Président a remercié le directeur et tout le personnel du Centre pour le travail accompli ainsi que toutes les délégations pour leurs contributions constructives ainsi que les interprètes pour leur assistance.

101. Le directeur du REMPEC a remercié le Président, M. Marzagui, pour sa conduite efficace des débats et a également remercié toutes les délégations pour leur participation active à la réunion.

102. Le Président a déclaré la réunion close à 12h20 le vendredi 24 avril 2009.

ANNEX(E) I

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA / ALBANIE

KAPIDANI Sokol

Director of Maritime Transport Policy
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunication
Square Skënderbej No 5, Tirana

Tel No: +355 (4) 225 70 28
Mobile: +355 68 20 73 523
Fax No: +355 (4) 225 70 28
E-mail: skapidani@gmail.com

HAMDI Domi

Vice General Harbor Master
Ministry of Public Works, Transport and Telecommunication
Lagja No.1 Port 1 Detar Durres

Tel No: +355 (52) 22 00 17
Mobile: +355 (69) 20 94 860
Fax No: +355 (52) 22 00 17
E-mail: hamdidomi_durres@yahoo.it

ALGERIA / ALGÉRIE

NEZZAR Farid

Secrétaire permanent Tel bahr
Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du Tourisme
Av. des Quatre Canons
16000 Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 67
+213 (21) 43 28 57
Mobile: +213 661 53 36 00
Fax No: +213 (21) 43 28 67
E-mail: farid_nezzar@yahoo.fr
Telbahr@hotmail.com

NEMOUCHI Mohamed

Sous Directeur des Ports
Ministère des transports
1, Rue Ibn-Badis
16000 Alger

Tel No: +213 (21) 92 45 04
Mobile: +213 (771) 54 72 30
Fax No: +213 (21) 92 30 46
E-mail: nemouchi@ministere-transport.gov.dz

ALGERIA / ALGÉRIE (cont.)

TCHACHI Ouahid

Administrateur
Ministère de l'aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
Av. des Quatre Canons
Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 57/67
Mobile: +213 774 16 86 63
Fax No: +213 (21) 43 28 57/67
E-mail: tchachiwahid2005@yahoo.fr

BOUKHALFA Souad

Ingénieur
Ministère de l'aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
Av. des Quatre Canons
Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 57/97
Mobile: +213 663 49 27 05
Fax No: +213 (21) 43 28 57/67
E-mail: souadboukhalfa@hotmail.fr

KACIMI Nassima Djouher

Ingénieur
Ministère de l'aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme
Av. des Quatre Canons
Alger

Tel No: +213 (21) 43 28 67
Mobile: +213 661 72 22 75
Fax No: +213 (21) 43 28 67
E-mail: kaciminassima@gmail.com

HERDA Slimane

Directeur Général d'OSPREC
Oil Spill Response Company
Lot 07 - Bois des Cars 3 – Dely Ibrahim
Alger

Tel No: +213 (21) 37 40 32
Mobile: +213 661 50 77 72
Fax No: +213 (21) 37 40 32
E-mail: osprec@yahoo.fr

KESSAL Malek

Sous Directeur des Opérations
Protection Civile
Chemin du réservoir Paradou, Hydra

Tel No: +213 (21) 54 84 14
Mobile: +213 61 69 15 95
Fax No: +213 (21) 54 86 14
E-mail: m.kessal@protectioncivile.dz

ALGERIA / ALGÉRIE (cont.)

BOUCENNA Rabah

Sous Directeur des Frontières Maritimes
Direction de la Police des Frontières
Rue Quanouri Mohamed Babeloued
Alger

Tel No: +213 (21) 75 25 16
Mobile: +213 661 57 79 28
Fax No: +213 (21) 75 25 16
E-mail: adfmalgerie@yahoo.fr

CHEROUATI Nordine

Président
Autorité de Régulation des Hydrocarbures
Val – D'Hydra
Alger

Tel No: +213 (21) 48 81 67
Fax No: +213 (21) 48 81 83
E-mail: nordine.cherouati@arh.mem.gov.dz

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZÉGOVINE

HURTIĆ-STRIKA Zahida

Head of Department for Law Drafting
Ministry of Communications and Transport
Trg BiH 3
71 000 Sarajevo

Tel No: +387 (33) 70 76 38
Mobile: +387 61 488 005
Fax No: +387 (33) 70 76 92
E-mail: zahida.hurtic-strika@mkt.gov.ba

MEHMEDOVSKI Senaida

Advisor for Waterway Transport
Ministry of Communications and Transport
Trg BiH 3
71 000 Sarajevo

Tel No: +387 (33) 70 76 08
Mobile: +387 61 908 377
Fax No: +387 (33) 284 751
E-mail: s.mehmedovski@mkt.gov.ba

CROATIA/ CROATIE

Ms. Nevia KRUŽIĆ

Head of Department for Sea Protection
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and Construction
Division for Environmental Protection
Uzarska 2/1
51000 Rijeka

Tel No: +385 (51) 213 499
Mobile: +385 (91) 1394 035
Fax No: +385 (51) 214 324
E-mail: nevia.kruzic@mzopu.hr

CROATIA/ CROATIE (cont.)

MARKOVČIĆ-KOSTELAC Maja

Head of International and Legal Department
Ministry of Sea, Transport and Infrastructure
Directorate of Maritime Policy
Prisavlje 14
10000 Zagreb

Tel No: +385 (1) 616 90 25
+385 (1) 61 69 070
Fax No : +385 (1) 61 95 956
E-mail: maja.markovic@pomorstvo.hr

MLADINEO Nenad

Assistant Professor
University of Split, GAF
Matice hrvatske 15
21000 Split

Tel No: +385 (21) 303 318
Mobile: +385 98 891 649
Fax No : +385 (21) 465 117
E-mail: mladineo@gradst.hr

BRADARIC Zeljko

Assistant Director
International Relation and Safety of Navigation
Hydrographic Institute of the Republic of Croatia
Zrinsko-Frankopanska 161
21000 Split

Tel No: +385 (21) 308 851
Mobile: +385 91 543 0776
Fax No : +385 (21) 347 208
E-mail: zeljko.bradaric@hhi.hr

CYPRUS / CHYPRE

EFSTRATIOU Ioannis

Marine Surveyor A
Department of Merchant Shipping
Ministry of Communication and Works
Kyllinis Street
Mesa Geitonia
CY-4007 Limassol

Tel No: +357 (25) 848 100
+357 (25) 848 273
Mobile: +357 99 692 622
Fax No: +357 (25) 848 200
E-mail: jefstratiou@dms.mcw.gov.cy

CYPRUS / CHYPRE (cont.)

ATTAS Nicos C.
Marine Surveyor A
Department of Merchant Shipping
Ministry of Communication and Works
Kyllinis Street
Mesa Geitonia
CY-4007 Limassol

Tel No: +357 (25) 848 100
+357 (25) 848 132
Fax No: +357 (25) 848 200
E-mail: nattas@dms.mcw.gov.cy

EGYPT / ÉGYPTÉ

ISMAIL MOHAMED Mahmoud
National Co-ordinator N.O.S.C.P
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
30 Misr-Helwan Elzyra'e Rd
Maadi, Cairo 1728

Tel No: +20(2) 25 25 64 91-92
Mobile: +20(11) 235 91 92
Fax No: +20 (2) 25 25 64 94
E-mail: mahmoud_s51@yahoo.com

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE

BOSCHEN Andreas
Policy Officer
Directorate-General Transport and Energy
Unit G1 Maritime Transport Policy : Regulatory questions, maritime safety and seafarers
European Commission
DM28 03/078
Rue de Mot 28,
BE-1049 Brussels, BELGIUM

Tel No: +32 (2) 295 96 54
Mobile: +32 (4) 724 25 252
Fax No: +32 (2) 296 90 66
E-mail: andreas.boschen@ec.europa.eu

MACKEVICIUTE Asta
Policy Officer
Directorate-General Environment
Unit A3 - Civil Protection
BU9 2/106
European Commission
200 rue de la Loi
1049 Brussels, BELGIUM

Tel No: +32 (2) 29 52 899
Mobile: +32 484 90 99 22
Fax No: +32 (2) 29 90 314
Email: asta.mackeviciute@ec.europa.eu

FRANCE / FRANCE

DUFAU-RICHET Marie-Sophie

Chargé de mission
Secrétariat Général de la Mer
16 Boulevard Raspail
75007 Paris

Tel No : +33 (1) 42 75 66 53
Mobile : +33 (6) 61 53 95 01
Fax No: +33 (1) 42 75 66 78
E-mail: marie-sophie.dufau-richet@pm.gouv.fr

JANÇON Carine

Préfecture Maritime Méditerranée
Pôle gestion des Risques
Bureau sécurité maritime
Préfecture maritime de la Méditerranée

Tel No: +33 (4) 94 02 03 72
Fax No: +33 (4) 94 02 13 63
E-mail: carine.jancon@premar-mediterranee.gouv.fr

GIRIN Michel

Conseiller/Advisor
Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentations sur les Pollutions Accidentelles
des Eaux (CEDRE)
715 rue Alain Colas
CS 41836
29218 Brest Cedex 2

Tel No: +33 (1) 42 75 66 00
Mobile: +33 675 681 763
Fax No: +33 (1) 42 75 66 78
E-mail: michel.girin@cedre.fr

GREECE/ GRECE

SAMPATAKAKIS Elias

Director of the Marine Environment Protection Directorate
Hellenic Ministry of Mercantile Marine, Aegean and Island Policy
Akti Vasileiadi – Gate E1-E2 (inside port)
18510 Piraeus

Tel No: +30 (210) 419 1132
Fax No: +30 (210) 422 04 40
E-mail: esamp@yen.gr

GREECE/ GRECE (cont.)

ZERVOUDAKI Soultana

Researcher
Hellenic Technical University of Athens
A/6.7 km Athens Sounio
Anavyssos

Tel No: +30 2291 763 75
Fax No:
E-mail: tanya@ath.hcmr.gr

VENTIKOS P. Nikolaos

University Lecturer
National Technical University of Athens
9 Iroon Polytechniou
Zografou 15573

Tel No: +30 (210) 772 35 63
Mobile: +30 6932489 268
Fax No: +30 (201) 772 14 08
E-mail: niven@deslab.ntua.gr

ISRAEL / ISRAEL

AMIR Rani

Director, Marine and Coastal Environment Division
Ministry of the Environmental Protection
15a Pal-Yam st.
P.O. Box 811, Haifa 31007

Tel No: +972 (4) 863 35 00
Mobile: +972 (50) 62 33 050
Fax No: +972 (4) 863 35 20
E-mail: raniamir@013.net
rani@sviva.gov.il

STERNBERG Eliezer

Deputy Director
Administration of Shipping and Ports
Ministry of Transport
Itzhak Rabin Government Complex
15A Pal-Yam Str., Building B
P.O. Box 806, Haifa 31999

Tel No: +972 (4) 863 20 80
Mobile: +972 (57) 222 15 10
Fax No: +972 (4) 863 21 18
E-mail: lahavs@mot.gov.il

ITALY / ITALIE

DE ANGELIS Patrizia

Head of Division VI "Protection of Terrestrial
and Marine Environment from Pollution
Ministry for the Environment, Land and Sea
Directorate General for Nature's Protection
Via Capitan Bavastro,174
00154 Rome

Tel No: + 39 (06) 57 22 85 10
+ 39 (06) 57 22 80 02
Mobile: + 39 (339) 38 10 317
Fax No: + 39 (06) 57 22 83 90
E-mail: dpn-div6@minambiente.it
ciasca.angelo@minambiente.it

BELLINI Mauro

Advisor
Segreteria Tecnica per la Sicurezza Ambientale della Navigazione
Ministry for the Environment, Land and Sea
Directorate General for Nature's Protection
Via Capitan Bavastro,174
00154 Rome

Tel No: +39 (06) 57 221
Mobile +39 (347) 6 75 85 67
Fax No: +39 (06) 57 22 34 91
E-mail: blinus@sysnet.it
maurobellini@minambiente.it

BENSAIA Gianpaolo

Head of International Affairs Office
Italian Coast Guard Headquarters
Viale dell'Arte, 16
00144 Rome

Tel No: +39 (06) 59 08 33 79
Mobile +39 338 538 30 12
Fax No: +39 (06) 59 08 43 88
E-mail: gbensaia@libero.it
giampaolo.bensaia@mit.gov.it

GIANGRECO Roberto

Officer
Ministero dell' Ambiente e della Tutela del Territorio e del Mare
Direzione per la Protezione della Natura – Div. X
Via Cristoforo Colombo 44
00147 Rome

Tel No: +39 (06) 57 22 84 06
Mobile: +39 347 331 31 91
Fax No: +39 (06) 57 22 84 24
E-mail: Giangreco.Roberto@minambiente.it

LEBANON / LIBAN

CHABAN Hassan

Expert Maritime
Ministry of Public Works and Transport
Directorate General of Land and Maritime Transport
George Picot Street
Starco Building 3rd Floor
Beirut

Tel No: +961 (1) 372 438
Mobile: +961 (3) 023 571
Fax No: +961 (1) 371 647
E-mail: ministry@transportation.gov.lb

GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

ELGAMEZI Mohamed

Head Manager of Environment Emergency Office
Environment General Authority (EGA)
P.O. Box 83618
El-Gheran
Tripoli

Tel No: +218 (21) 487 37 62-64
Mobile: +218 (92) 518 4180
Fax No: +218 (21) 487 15 90
E-mail: etleha@yahoo.com
emergency_office@envionment.org.ly

BALLUG Abduladim

HSE Advisor
Environment General Authority (EGA)
P.O. Box 83618
El-Gheran
Tripoli

Tel No: +218 (21) 463 08 70
+218 (21) 48 73 762-64
Mobile: +218 (91) 212 42 05
Fax No: +218 (21) 483 08 70
E-mail: aaafmm@yahoo.com

MALTA / MALTE

GABRIELE Richard

Harbour Master
Malta Maritime Authority
Xatt I-Ghassara ta' I-Gheneb
Marsa MRS 1917

Tel No: +356 22914420
Mobile: +356 99 49 43 12
Fax No: +356 229 14429
E-mail: richard.gabriele@mma.gov.mt

MALTA / MALTE (cont.)

CUTAJAR Gordon

Assistant Registrar
Malta Maritime Authority
Xatt I-Ghassara ta' I-Gheneb
Marsa MRS 1917

Tel No: +356 21 250 360
Fax No: +356 21 241 460
E-mail: gordon.cutajar@mma.gov.mt

HAMILTON Dale

Co-ordination Manager
Malta Maritime Authority
Maritime Trade Centre
Marsa MRS 1912

Tel No: +356 (21) 250 350
Fax No: +356 (21) 241 460
E-mail: dale.hamilton@mma.gov.mt

VELLA Keon

Flag and Ports State Control Inspector
Merchant Shipping Directorate
Malta Maritime Authority
Maritime Trade Centre
Marsa MRS 1912

Tel No: +356 (21) 250 360
Fax No: +356 (21) 241 460
E-mail: keon.vella@mma.gov.mt

MONACO / MONACO

BOUCHET Pierre

Adjoint Directeur des affaires maritimes
Direction des affaires maritimes
Département de l'équipement, de l'environnement et de l'urbanisme
Quai Jean Charles Rey
B.P. 468
98012 Monaco Cedex

Tel No: +377 (-) 98 98 22 80
Mobile: +377 (-) 06 07 93 17 99
Fax No: +377 (-) 98 98 22 81
E-mail: pbouchet@gouv.mc

MONTENEGRO/ MONTENEGRO

JURIŠIĆ Goran

Port State Control Officer
Ministry of Transport, Maritime Affairs and Telecommunications of Montenegro
Harbour Master's Office Bar
Obala 13. jula bb
85000 Bar

Tel No: +381 (30) 312 733
Fax no: +381 (30) 302 060
E-mail: mingo@cg.yu

RATKOVIĆ Predrag

Head of Division for Prevention of Sea Pollution from Ships
Maritime Safety Department
Maršala Tita br.7
P.O. Box 14
85000 Bar

Tel No: +382 (30) 313 241
Mobile: +382 (69) 632 930
Fax No: +382 (30) 313 274
Email : predrag.ratkovic@msd-ups.org

MOROCCO / MAROC

MARZAGUI Mohamed

Chef de la division de la navigation maritime
Ministère de l'équipement et des transports
Direction de la marine marchande
Boulevard Félix Houphouet Boigny
20000 Casablanca

Tel No: +212 (522) 27 37 90
+212 (522) 43 46 08
Mobile: +212 (668) 61 95 45
Fax No: +212 (522) 27 33 40
E-mail: dnm@dmm.gov.ma
mmarzaoui@yahoo.fr

SLOVENIA / SLOVÉNIE

BOŽIČ Zvezdan

Head of Branch Office
Administration for Civil Protection and Disaster Relief
Ferrarska 5/b
6000 Koper

Tel No: +386 (5) 668 42 00
Mobile:
Fax No: +386 (5) 668 43 22
E-mail: zvezdan.bozic@urszr.si

SLOVENIA / SLOVÉNIE (cont.)

FANTULIN Davorin

Harbour Master
Ministry of Transport
The Slovenia Maritime Administration
Harbour Master
Ukmarjev trg 2
Si-6000 Koper

Tel No: +386 (5) 66 32 103
Mobile: +386 (31) 779 020
Fax No: +386 (5) 66 32 110
E-mail: davorin.fantulin@gov.si

SPAIN / ESPAGNE

OTERO Diez Juan

Head for Maritime Pollution Department
Directorate General for Merchant Shipping
Ruiz de Alarcon, 1
28071 Madrid

Tel No: +34 (91) 597 9051
Fax No: +34 (91) 597 92 35
E-mail: joterod@fomento.es

RODRIGUEZ CARBONELL Sergio

Head of Marine Protection Department
Spanish Maritime Safety Agency (SASEMAR)
Fruela, 3
Madrid

Tel No: +34 (91) 755 91 00
Fax No: +34 (91) 755 91 09
E-mail: sergiorc@sasemar.es

TUNISIA / TUNISIE

ZMERLI Mohamed

Chef de Service
Ministère de l'environnement et du développement durable
Centre Urbain Nord- Boulevard de la Terre
1080Tunis

Tel No: +216 (70) 268 644
Mobile: +216 (98) 939 485
Fax No: +216 (70) 268 535
E-mail: zmerli2004@yahoo.fr

ZROUD Lamia

Chef de Service des Ports
Ministère du Transport
Rue 7 Novembre près de l'aéroport Tunis
Carthage -Tunis 2035

Tel No: +216 (71) 80 63 62
Mobile: +216 (24) 72 16 21
Fax No: +216 (71) 80 64 13
E-mail: lamiazroud@yahoo.fr

TURKEY / TURQUIE

ARSLAN Meryem

Chemical Engineer
Ministry of Environment and Forestry
General Directorate of Environmental Management
Marine and Coastal Area Department
T.C. Çevre ve Orman Bakanlığı
Söğütözü Caddesi No: 14/E
Söğütözü, 06560 Ankara

Tel No: +90 (312) 207 66 57
Mobile: +90 (532) 656 47 72
Fax No: +90 (312) 207 66 95
+90 (312) 207 64 46
E-mail: jmeryem@yahoo.com

Mr. Hakan ÖZTÜRK

Ship Inspection Officer
Department of Marine Environment
General Directorate for Maritime Transport
Undersecretariat for Maritime Affairs
T.C. Basbakanlik Denizcilik Mustesarligi
GMK Bulvari No.128/A
06570 Maltepe- Ankara

Tel No: +90 (312) 232 38 49 (2 lines) Ext. 2558
Mobile: +90 (506) 815 85 16
Fax No: +90 (312) 231 33 06
E-mail: hakan.ozturk@denizcilik.gov.tr

UNITED NATIONS ORGANIZATIONS/ ORGANISATIONS DES NATION-UNIES

INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)/ ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)

MICALLEF Stefan

Deputy Director
Marine Environment Division
International Maritime Organization (IMO)
4, Albert Embankment
London SE1 7SR
UNITED KINGDOM

Tel No: + 44 (207) 587 32 49
Fax No: + 44 (207) 587 3210
E-mail: smicallef@imo.org

UNEP / CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)/ PNUE / UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)

MIFSUD Paul

Co-ordinator
Co-ordinating Unit for the MAP (MEDU)
P.O. Box 18019
Vas. Konstantinou 48
GR 11610 Athens
GREECE

Tel No: + 30 (210) 727 3101
Fax No: + 30 (210) 725 3196-7
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

IAEA- MARINE ENVIRONMENT LAB (IAEA-MEL)

TOLOSA Imma

Laboratory Scientist
IAEA- Marine Environment Lab (IAEA-MEL)
4 Quai Antoine 1^{er}
MC 98000 MONACO

Tel No: + 377 97 97 72 41
Mobile: +33 616 425 974
Fax No: + 377 97 97 72 76
E-mail: I.Tolosa@iaea.org
Tolosai@yahoo.com

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATION INTERNATIONALES

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN PARTNERS / NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/
PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE /
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER (INDEMER)

ROS Nathalie

Vice Président du Conseil Scientifique de l'INDEMER
Professeur agrégé des Facultés de Droit
Secrétaire général de l'Association internationale du Droit de la mer
Institut du Droit Economique de la Mer de la Principauté de Monaco (INDEMER)
Place de la Visitation (Ministère d'Etat)
MONACO MC 98000

Tel No: +377 (98) 98 88 22
Fax No: +377 (98) 98 87 98
E-mail: nathalie@ros.fr

INTERNATIONAL OCEAN INSTITUTE (IOI)

VIRAPAT Cherdsak

Executive Director
International Ocean Institute (IOI)
P.O. Box 3
Gzira GZR 1000
MALTA

Tel No: +356 21 34 65 29
Fax No: +356 21 34 65 02
E-mail: cherdsak.virapat@ioihq.org.mt

RIOLLOT Eva

Intern
International Ocean Institute (IOI)
P.O. Box 3
Gzira GZR 1000
MALTA

Tel: +356 21 346 5 29
+356 21 385 926
Fax: +356 21 34 65 02
E-mail: eva.riollot@gmail.com

INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD (ITOPF)

LARUELLE Franck

Technical Advisor
The International Tanker Owners Pollution Federation Ltd (ITOPF)
1 Oliver's Yard
55 City Road
London EC1Y 1HQ
UNITED KINGDOM

Tel No: +44 (20) 7566 6999
Fax No: +44 (20) 7566 6950
E-mail: FranckLaruelle@ITOPF.COM

MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)

DHAOUI Ridha

Director
MOIG
B.Z.Z. Residence Dar Maghreb
1053 Tunis
TUNISIA

Tel: +216 (71) 965 192
Fax: +216 (71) 965 192
E-mail: dhaoui.moig@planet.tn

MEDITERRANEAN OPERATION OCEANOGRAPHY NETWORK (MOON)

PINARDI Nadia

Laboratorio SINCEM
Corso di Scienze Ambientali
University of Bologna
Via S.Alberto 163
48100 Ravenna
ITALY

Tel No: +39 (051) 37 82 633
Fax No: +39 (335) 524 89 08
E-mail: n.pinardi@sincem.unibo.it

SEA ALARM FOUNDATION

NIJKAMP Hugo

General Manager
Sea Alarm Foundation
Eue de Cyprès 7 – B10
1000 Brussels
BELGIUM

Tel No: +32 (2) 2788 744
Mobile: +32 (49 49 0000 12
Fax No: +32 (2) 502 74 38
E-mail: nijkamp@sea-alarm.org

OTHER ORGANIZATIONS / AUTRES ORGANISATIONS

ITALIAN FEDERATION OF THE CHEMICAL INDUSTRY(FEDERCHIMICA)

MARI Renato
Logistics Manager
FEDERCHIMICA
Via Giovanni da Procida 11
20149 Milan
ITALY

Tel No: +39 (02) 34 565 259
Mobile: +39 339 114 57 35
Fax No: +39 (02) 34 565 329
E-mail: r.mari@federchimica.it

CONFERENCE INTERPRETERS / INTERPRETES DE LA CONFERENCE

TITOUAH Rachid
Interpreter

MARCHETTI Simona
Interpreter

SECRETARIAT / SECRETARIAT

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) / CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

HEBERT Frederic
Director

PACE Jonathan
Senior Programme Officer

KHODJET EL KHIL Lilia
Programme Officer (Marine Environment Protection)

GONZALEZ Gabino
Programme Officer (OPRC)

FARCHI Christina
Programme Officer

BERGONZO Albert
SAFEMED Project Officer (Maritime Administration)

STELLINI Doreen
Information Assistant/Documentalist

SACCO Christopher
Administrative/Financial Assistant

MANGION Michelle
Assistant to the Director

SAMMUT André
Administrative Assistant

BONAVIA Amanda
Secretary/Administrative Assistant

BORG Francesca
Clerk/Secretary

BONELLO Mario
Technical Assistant (Logistics)

REMPEC
Maritime House
Lascaris Wharf
Valletta VLT 1921
MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8
Fax: +356 21 33 99 51
E-mail: rempec@rempec.org

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la 8^{ème} réunion des correspondants du REMPEC.
5. Accords de coopération en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires.
6. Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG).
7. Amélioration du niveau d'application de l'Annexe I de la convention MARPOL en Méditerranée.
8. Développements concernant le projet CE/MEDA sur la coopération en matière de sécurité maritime et de prévention de la pollution par les navires (SAFEMED).
9. Activités relatives à la gestion des eaux de ballast des navires et espèces envahissantes.
10. Proposition du programme d'activités pour l'exercice biennal 2010-2011 du REMPEC.
11. Question diverses.
12. Adoption du rapport de la réunion.
13. Clôture de la réunion.

ANNEXE III

Liste des documents

DOCUMENTS DE TRAVAIL

REMPEC/WG.30/3/1	Ordre du jour provisoire.
REMPEC/WG.30/3/2	Ordre du jour provisoire annoté.
REMPEC/WG.30/3/3	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.30/3/3/Rév.1	Projet d'emploi du temps.
REMPEC/WG.30/4/1	Rapport sur l'état d'avancement des activités du REMPEC depuis la 8 ^{ème} Réunion des ses correspondants. (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/4/1/Corr.1	Rectificatif.
REMPEC/WG.30/4/2	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/4/2/Rév.1	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/4/2/Rév.2	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/5	Accords de coopération avec d'autres organisations (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/6/1	Rapport du Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/6/2	Proposition de travail pour le Groupe de Travail Technique Méditerranéen (MTWG) (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/7	Les activités du REMPEC dans le domaine des rejets illicites en Méditerranée et les actions envisagées (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/8	Mise en œuvre du Projet (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/9	Mise en œuvre du Projet de Partenariat GloBallast dans la région de la Méditerranée (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/10	Proposition de programme d'activités pour le biennium 2010-2011 (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/10/Corr.1	Rectificatif.
REMPEC/WG.30/WP.1	Proposition concernant les indicateurs d'efficacité des mesures prises par les Parties contractantes pour la mise en œuvre du système de Barcelone (Note du Secrétariat).
REMPEC/WG.30/WP.2	Projet du rapport de la Réunion.
REMPEC/WG.30/11	Rapport de la Réunion.

DOCUMENTS D'INFORMATION

- REMPEC/WG.30/INF.1 Liste des documents.
- REMPEC/WG.30/INF.1/Rév.1 Liste des documents.
- REMPEC/WG.30/INF.1/Rév.2 Liste des documents.
- REMPEC/WG.30/J/1 Liste provisoire des participants.
- REMPEC/WG.30/INF.2 Liste des participants.
- REMPEC/WG.30/INF.3 Nouveau formulaire de rapport sur l'application de la Convention de Barcelone et ses protocoles. (Protocole 'Prévention et Situation Critique'). Adopté par la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008 (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Annexe V, p 56-71) (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.4 Mandats des points focaux du REMPEC. Adoptés par la 15^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008 (UNEP(DEPI)/MED IG.17/10, Annexe V, p 171-172) (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.5 Application de l'approche écosystémique aux politiques et programmes du PAM (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.6 Partenariat Euro-Méditerranéen. Coopération EuroMed sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution provenant des navires (SAFEMED). Projet SAFEMED II. Résumé de l'annexe technique. (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.7 Projet Global FEM / PNUD / OMI. Partenariat pour aider les pays en développement à réduire le transfert d'organismes aquatiques nocifs via les eaux de ballast des navires. (Partenariat Globallast). Plan de mise en oeuvre du Projet (PIP) – Région de la Méditerranée (Soumis par le REMPEC).
- REMPEC/WG.30/INF.8 Actions taken by Turkey for the implementation of the Prevention and Emergency Protocol (Submitted by Turkey). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.9 Oil pollution in Greek seas: Critical overview of confrontation and waste management (Submitted by Greece). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.10 FEDERCHIMICA – REMPEC cooperation (Submitted by FEDERCHIMICA). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.11 Information Paper on marine litter in the Mediterranean (Submitted by HELMEPA) (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.12 Draft Mediterranean guidelines on oiled shoreline assessment, March 2009 (Submitted by REMPEC). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.13 Information paper (Submitted by SEA ALARM). (English only).
- REMPEC/WG.30/INF.14 Systemic approach to decision-making procedure during marine accidents with potential oil spill (Submitted by Croatia). (English only).